



AVIS APPEL À CANDIDATURES

L'Administration communale de Leudelange se propose d'engager :

un ingénieur (m/f/x)

à plein temps et à durée indéterminée, soit sous le statut du fonctionnaire communal, de l'employé communal ou du salarié à tâche intellectuelle, groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique

pour les besoins du Service écologique.

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être en possession d'un diplôme d'études supérieures « Bachelor » (BAC+3) ou « Master » (BAC+5) dans le domaine de l'ingénierie (génie civil, génie mécanique, génie technique du bâtiment, génie environnemental, génie électrotechnique etc.) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ;
- pouvoir justifier d'une inscription de son diplôme au registre des titres tel que prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les intéressés sont invités à adresser leur candidature au

Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange

Pour le 30.04.2026 au plus tard accompagnée des pièces suivantes :

- lettre de motivation ;
- notice biographique (CV) avec photo récente ;
- extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois (bulletin n°3) ;
- copie de l'acte de naissance ;
- copie de la carte d'identité ;
- copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale (matricule social) ;
- copies conformes des diplômes et certificats d'études ou de formations requis, accompagnée(s) de l'attestation de reconnaissance délivrée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- le cas échéant, un certificat de réussite à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement A1 ou A2– sous-groupe scientifique et technique, établi par le Ministre des Affaires intérieures, incluant le relevé des notes de l'examen d'admissibilité ;
- certificat d'affiliation du Centre commun de la sécurité sociale.

L'aide-mémoire renseignant sur les missions est à la disposition des intéressés sur le site internet de la Commune : www.leudelange.lu.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Leudelange, le 01.04.2026

Le Collège des Bourgmestre et Echevins
Lou Linster, bourgmestre
Vanessa Baldassarri, échevine
Jean-Pierre Roemen, échevin